



COMMISSION FINANCIÈRE

Rapport d'activité 2014

Visite effectuée par Monique LEBERTOIS au siège de la FFVL à Nice les 3 et 4 mars 2015.
Présence de Thomas SENAC, trésorier de la FFVL, le 4 mars.

Opérations réalisées :

- Vérifications au 31 décembre 2014 :
 - de la balance FFVL arrêtée avec le cabinet comptable ;
 - de la balance du laboratoire tests ;
 - des appels d'offres ;
 - du grand livre général ;
 - de la présentation analytique globale du budget.
- Notes de frais et factures.

Quatre thèmes ont été retenus cette année :

Un contrôle par sondage a été effectué sur les notes de frais, notes d'honoraires ou factures relatives :

- à la **commission Médicale** : pas de remarque particulière à formuler si ce n'est que certaines demandes de remboursement de frais parviennent très tard. Ce budget répond à des contraintes ministérielles (encadrement des équipes de France, suivi règlementaire de sportifs de haut niveau) et les vacations allouées aux médecins ou kinésithérapeutes sont variables fonction de leur mission.
- aux **frais des dirigeants** (principalement du Bureau et Comité directeur) : pas de remarque particulière à formuler hormis la nécessité d'établir un budget prévisionnel plus détaillé concernant les frais liés au poste de président de part ses nombreux déplacements fédéraux et de le respecter. Sans cela, il y a un risque potentiel de dépassement systématique du budget validé en début d'année.
- aux dépenses de **l'équipe technique nationale** : extraction d'une balance et d'un grand livre analytique afin de pouvoir comparer l'enveloppe budgétaire de chaque conseiller technique. Les montants sont assez hétéroclites en fonction des missions confiées à chacun. Toutefois, l'enveloppe globale reste respectée.



- **aux comptes-rendus d'utilisation des subventions sites par les ligues** : une étude approfondie des CR d'assemblée générale des ligues et de leurs rapports financiers nous a permis de constater que la plupart manquaient de détails sur l'utilisation des fonds alloués (subventions sites).
 - Sur vingt-trois ligues : quatre seulement ont fourni un bilan financier très détaillé ; trois n'ont pas détaillé l'utilisation des fonds malgré un point spécifique sur les sites mentionné sur le rapport annuel.

Au total, seulement environ 17800 € sont justifiés de façon précise sur les 43000 € versés en 2014 (soit environ 40%)

Le règlement financier précise :

La FFVL ne pratique pas de contrôle systématique des structures déconcentrées (Ligues et CDVL) qui sont autonomes sur le plan juridique et financier. Ces organismes doivent cependant communiquer leurs documents financiers annuels à la FFVL ainsi que leur compte-rendu d'activité. La FFVL se réserve la possibilité de leur demander des justificatifs concernant l'utilisation des subventions qu'elle leur verse ainsi que des explications éventuelles sur les documents financiers communiqués.

Une fiche de « synthèse » sur l'utilisation de ces subventions a été élaborée et sera proposée à la commission Sites et à l'APL afin de remédier à ce problème.

- Recoupement fait à partir des tableaux analytiques par section, des charges et produits avec les soldes de la balance générale.

Au 31 décembre 2014, nous constatons un résultat excédentaire de **101 336 €**.

Autres domaines d'intervention :

➔ LICENCES :

Une bonne rentrée des licences a été enregistrée malgré une baisse du nombre d'adhérents

- Au 31 décembre 2014 = 43 231 licenciés (fin 2013 → 45607 licenciés)
Soit **1 272 541 €** encaissés → **2013 = 1 247 508 €**

Afin de permettre un suivi régulier des recettes provenant des licences - indicateur important de la situation financière de la fédération - un accès à l'intranet de la FFVL a été donné à la commission Financière.

➔ LABOTEST :

Un point avait été fait en novembre 2014 par la commission Financière :

- La certification du laboratoire de tests alors toujours en cours.
- L'Allemagne demandait que les voiles soient homologuées par un laboratoire certifié.
- Il en ressortait donc une « mainmise » de l'Allemagne et des constructeurs allemands sur le dispositif.
- souhait des constructeurs de voir perdurer le laboratoire de tests français avec peut-être plus d'indépendance.



Une réflexion était alors en cours sur l'opportunité de suspendre le projet de certification du laboratoire de tests en attendant la réponse de l'État allemand à la requête de la PMA sur l'obligation d'être accréditée ISO 17025.

- À noter qu'en février 2014 : pour la mise en place du système de qualité et d'accompagnement d'accréditation, ISO 17025 le budget était estimé à 60 000 €. Au final, les dépenses enregistrées en 2014 sont de 5 400 € et ont porté sur :
 - L'évaluation des besoins du système.
 - Les travaux préparatoires accréditation ISO 17025.
 - Le suivi dossier étude de faisabilité COFRAC.

Ce dossier devrait aboutir en 2015, fonction de la position de l'Allemagne et avec une réorganisation nécessaire du laboratoire.

➔ VOL PASSION :

Les produits enregistrés sur cette ligne budgétaire sont toujours en diminution :

- **2013 → 63 000 €**
- **2014 → 61 571 €**

Depuis 2012 la commission Financière suit cette ligne budgétaire qui était déficitaire (voir les CR précédents). Elle avait suggéré une augmentation du tarif de l'abonnement (de 1 à 1,5 €). Le comité directeur s'était positionné favorablement. Des débats sont toujours en cours, car l'équilibre budgétaire reste fragile. Il est donc maintenant nécessaire d'aboutir à des propositions concrètes d'évolution du dispositif.

➔ Travail d'adaptation du règlement financier en collaboration avec Thomas Sénac et Sophie Maurel. Le règlement en vigueur date du 28 mars 2009.

Une révision est nécessaire, l'organisation interne ayant évolué.

Un contrôle de concordance avec le règlement intérieur et les statuts a été effectué. Un planning des modifications a été présenté au CD de février 2015.

La version définitive est proposée au vote de l'assemblée générale.

Les principales modifications sont :

- La mise à jour des fonctions du trésorier, des gestionnaires de lignes budgétaires et de la commission Financière.
- La périodicité minimum d'établissement des états budgétaires et analytiques ramenée à septembre et décembre (clôture des comptes). Suppression des états à fin juin qui ne sont pas significatifs.
- **Ajout :** En dehors de ces périodes (septembre et décembre) les gestionnaires de lignes budgétaires peuvent demander au service comptable un point budgétaire intermédiaire (ceci vaut en l'absence de suivi budgétaire automatisé).



Ce travail autour du règlement financier a permis de formuler une observation sur la nécessité d'établir un planning synthétique des obligations comptables périodiques d'information ou de validation des travaux auprès du Bureau et/ou du Comité directeur.

Après ces différents contrôles la commission n'a constaté aucune anomalie à signaler :

- *ni dans les procédures ;*
- *ni au niveau des enregistrements dans la comptabilité.*

La commission Financière n'a reçu à ce jour aucune saisie.

Nous tenons à remercier Sophie pour sa précieuse collaboration, ainsi que l'équipe du secrétariat pour son accueil.

Monique LEBERTOIS
Présidente de la commission Financière